

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 04 DECEMBRE 2014**

Délibération
n°2014.12.270

**Modification du
tableau des effectifs**

LE QUATRE DECEMBRE DEUX MILLE QUATORZE à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **28 novembre 2014**

Secrétaire de séance : Mireille BROSSIER

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Xavier BONNEFONT, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, Danielle BERNARD, Patrick BOURGOIN, Mireille BROSSIER, Sylvie CARRERA, Stéphane CHAPEAU, Danielle CHAUVET, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Armand DEVANNEAUX, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Nicole GUENOLE, Nicole GUIRADO, Joël GUITTON, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Françoise LEGRAND, Bertrand MAGNANON, Annie MARC, Catherine MAZEAU, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Jean-Philippe POUSSET, Bernard RIVALLEAU, Olivier RIVIERE, Zahra SEMANE, Jean-Luc VALANTIN, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Ont donné pouvoir :

Jacques PERSYN à Michel GERMANEAU, Guy ETIENNE à Sylvie CARRERA, Jacky BONNET à Maud FOURRIER, Samuel CAZENAVE à Françoise LEGRAND, Françoise COUTANT à Jean-François DAURE, Bernard DEVAUTOUR à Marie-Hélène PIERRE, Karen DUBOIS à Jean-Luc VALANTIN, Martine FRANCOIS ROUGIER à Véronique DE MAILLARD, Janine GUINANDIE à Jacky BOUCHAUD, Isabelle LAGRANGE à Patrick BOURGOIN, Annie MARAIS à Catherine DEBOEVERE, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN à Joël GUITTON

Excusé(s) :

Absent(s) :

Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Jacky BONNET, Samuel CAZENAVE, Françoise COUTANT, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, Martine FRANCOIS ROUGIER, Janine GUINANDIE, Isabelle LAGRANGE, Philippe LAVAUD, Annie MARAIS, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN, Vincent YOU

RESSOURCES ET PROSPECTIVES / RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Madame BERNAZEAU

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

La gestion des ressources humaines nécessite l'ajustement régulier du tableau des effectifs.

**1. Direction cadre de vie, espaces publics, proximité
Division assainissement - eau potable**

Pour permettre le remplacement d'un agent parti par mutation, il convient de transformer son poste de technicien principal de 1^{ère} classe en un poste du cadre d'emplois des techniciens territoriaux.

De plus, en raison d'une mobilité interne pour motif d'inaptitude physique, il convient de créer un poste du cadre d'emplois des adjoints techniques pour permettre de reconstituer les équipes chargées de l'hydrocurage préventif et curatif des réseaux d'assainissement.

Enfin, afin de remplacer 3 agents admis à faire valoir leur droit à la retraite, il convient de transformer leurs postes devenus vacants en 2 postes du cadre d'emplois des adjoints techniques pour assurer la maintenance du patrimoine, d'une part, et en 1 poste du cadre d'emplois des agents de maîtrise pour la gestion du renouvellement et de la maintenance de l'ensemble des systèmes hydrauliques et électro-mécaniques des services exploitation et traitement des effluents, d'autre part.

2. Direction aménagement, mobilités, développement durable

Pour permettre le remplacement du chargé de mission ORU/Habitat démissionnaire, il convient de transformer son poste de catégorie A en un poste relevant du cadre d'emplois des attachés ou ingénieurs, pour 3 ans, dans la mesure où cet emploi est subventionné pour cette durée par l'ANRU, à raison de 50%.

3. Direction de la communication

Pour permettre la nomination d'un agent admis à un concours sur épreuves, il conviendrait de créer 1 poste du cadre d'emplois des techniciens. Le poste actuel du cadre d'emplois des adjoints administratifs serait supprimé à l'issue de la période de détachement pour stage.

L'incidence financière annuelle de ces modifications est de – 3 145,00 €.

Les modifications du tableau des effectifs sont reprises ci dessous :

Direction	création	Nbre	Suppression	Nbre
Direction cadre de vie, espaces publics, proximité - eau potable / assainissement	cadre d'emplois des techniciens	1	technicien principal de 1 ^{ère} classe	1
	cadre d'emplois des adjoints techniques	3	adjoint technique principal 1ère classe	2
	cadre d'emplois des agents de maîtrise	1	adjoint de maîtrise principal	1
Direction aménagement, mobilités, développement durable	cadre d'emplois des attachés ou ingénieurs (temporaire 3 ans)	1	cadre d'emplois des attachés	1
Direction de la communication	cadre d'emplois des techniciens	1	adjoint administratif 1ère classe	1 (*)

(*) suppression envisagée après titularisation, à l'issue de la période statutaire de stage

Vu l'avis favorable de la commission Ressources - Prospectives du 19 novembre 2014,

Vu l'avis favorable du comité technique paritaire du 3 décembre 2014,

Je vous propose :

D'APPROUVER la modification du tableau des effectifs ci-dessus, à compter du 15 décembre 2014,

D'AUTORISER le recrutement temporaire d'un agent non titulaire sur le cadre d'emplois des attachés ou ingénieurs (grille indiciaire allant de l'indice brut 379 à l'indice brut 985) possédant le niveau de diplôme requis ou l'expérience équivalente, pour occuper les fonctions de chargé de mission ORU/Habitat.

DE PREVOIR les crédits correspondants aux budgets 2015 et suivants.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 09 décembre 2014	<u>Affiché le :</u> 09 décembre 2014